



Assemblée générale

Distr. limitée
19 mars 2013
Français
Original: anglais

Conseil des droits de l'homme

Vingt-deuxième session

Point 3 de l'ordre du jour

**Promotion et protection de tous les droits de l'homme,
civils, politiques, économiques, sociaux et culturels,
y compris le droit au développement**

Chine*, Cuba*, Égypte*, Fédération de Russie*: projet d'amendement

22/... Amendement au projet de résolution A/HRC/22/L.13 sur la protection des défenseurs des droits de l'homme

Le paragraphe 1 doit se lire comme suit:

1. *Prend note* du travail accompli par la Rapporteuse spéciale sur la situation des défenseurs des droits de l'homme, y compris les deux derniers rapports qu'elle a soumis en application de la résolution 66/164 de l'Assemblée générale et de la résolution 16/5 du Conseil des droits de l'homme, sur le recours à la législation aux fins de la régulation des activités des défenseurs des droits de l'homme¹ et de celles des institutions nationales de droits de l'homme², respectivement;

* État non membre du Conseil des droits de l'homme.

¹ A/67/292.

² A/HRC/22/47.